

MAIRIE DE SAINT-MARTIN SAINT-FIRMIN

Département de l'EURE
Arrondissement de BERNAY
Tél / 02 32 42 86 71
mairie.st-martin-st-firmin27@orange.fr

ARRÊTÉ TEMPORAIRE DE CIRCULATION 10/2024 Commune de ST MARTIN ST FIRMIN

Le Maire de la commune de ST MARTIN ST FIRMIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6

Vu le Code de la route et notamment l'article R 411-8

Vu l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie

Vu la demande de l'entreprise ATU-DA-SAS-TEAM RESAUX sise 28 Rue d'Avrilly, 27000 EVREUX, en date du 07 mai 2024, de réaliser des travaux d'extension HTA ENEDIS avec poste à Rue des Marettes

ARRETE

ARTICLE 1- L'entreprise ATU-DA-SAS-TEAM RESAUX est autorisée à effectuer les travaux d'extension HTA ENEDIS avec poste à Rue des Marettes.

ARTICLE 2- Les travaux sont prévus pour démarrer le 07 mai 2024 et pour une durée de 120 jours calendaires.

ARTICLE 3- La circulation des véhicules sera alternée par feux tricolores dans les sens des points de repères décroissants. Le stationnement des véhicules sera interdit. Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'entreprise en charge des travaux.

ARTICLE 4- Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus.

ARTICLE 5-

- Madame Le Maire de la commune de ST MARTIN ST FIRMIN et
- M. le Directeur de l'entreprise chargé des travaux, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.
- Ampliation adressée à la Gendarmerie de SAINT GEORGES DU VIÈVRE

à ST MARTIN ST FIRMIN le 06 mai 2024

Le Maire
Anne-Marie ROËLENS

